FORMATION

« ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2023/2024 »

FORMATION EN WEBINAR

DEUX MATINÉES

ETAT DES LIEUX SUR LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES ET ÉVOLUTIONS À VENIR

Objectifs

- Valider ses acquis règlementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Questions/Réponses – Echange et débat sur le sujet.

Public concerné

→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis

→ Pas de prérequis particuliers, les bases sur la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation.

Deux matinées : **Lundi 2 octobre & Mardi 3 octobre 2023**

9h00	Connexion des participants / Présentations

9h15 - 12h30	**La réglementation actuelle des compléments alimentaires et les changements à venir**
	• **Définition**
	• **Les catégories d'ingrédients et leur législation :**
	  ◦ Vitamines et Minéraux
	  ◦ Substances à but nutritionnel et physiologique
	  ◦ Plantes
	  ◦ Ingrédients à but technologique
	• **Le règlement 1925/2006** : Quelles nouveautés ?
	• **Appréhender les 3 risques :** Novel Food, Médicaments, Sécurité. Requalification en médicament. Point sur les nouvelles doses frontières(CA/AMM).
	• **Télédéclaration** électronique des compléments alimentaires en France : Présentation pratique de l'interface télélcare
	• **Quelles exigences qualité ?**
	
	⇨ Quiz, exercices : valider ses acquis
	
	Les allégations de santé
	• **Rappel du cadre réglementaire** : Définition, Champ d'application.
	• **Autorisées ou Tolérées** : Quelle marge de manœuvre dans les libellés ? Comment les utiliser ?
	• **Points sur les derniers contrôles de la DGCCRF**
	
	⇨ Quiz, exercices : valider ses acquis
	
	Comment développer un complément alimentaire en 2023/2024 ?
	• **Quels sont les critères** à prendre en compte lors du développement d'un complément alimentaire en 2023/2024.
	• **Quelles sont les étapes** du développement ?
	
	⇨ Quiz, exercices : valider ses acquis
	
	Les Evolutions récentes et à venir
	• **Point à date sur les prochains changements à appréhender**

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

CERTIFICATION DE SYSTÈME QUALITÉ DNV ISO 9001

PHARMANAGER development

FORMATION

« ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2023/2024 »

FORMATION EN WEBINAR

UNE MATINÉE

ÉTIQUETAGE DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Objectifs
- Valider ses acquis règlementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Etudes de cas concrets,
- Questions/Réponses – Échange et débat sur le sujet.

Public concerné
→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis
→ Pas de prérequis particuliers pour la formation dans son ensemble, les bases sur la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation.

Une matinée : **Jeudi 5 octobre 2023**

9h00	Accueil des participants
9h15 - 12h30	**Étiquetage des compléments alimentaires** • **Rappel des règles** relatives aux denrées alimentaires générales, et des règles spécifiques aux compléments alimentaires : Ingrédients composés, nano, etc. Synthèse des mentions à apposer • **Tolérances** des vitamines et minéraux : Quelles règles en cas de contrôles ? • **Cas pratiques** • **Mentions volontaires** : Vegan, Clean label, … • **Mention d'origine** : Quels changements depuis le 1er avril 2020 ? ⇨ Quiz, exercices : valider ses acquis

UNE MATINÉE

LA LOI AGEC

Objectifs
- Valider ses acquis règlementaires,
- Appréhender les contraintes,
- Etudes de cas concrets,
- Questions/Réponses – Échange et débat sur le sujet.

Public concerné
→ Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing)

Prérequis
→ Pas de prérequis particuliers pour la formation dans son ensemble.

Une matinée : **Vendredi 6 octobre 2023**

9h00	Accueil des participants / Présentations
9h15 - 12h30	**Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)** **Point à date de la règlementation :** • Rappels du cadre réglementaire en Europe et en France • Les 5 grands axes de la loi AGEC **Eco-conception et gestion des déchets** • Qui est concerné ? REP, éco-organismes… • Quelles sont vos obligations ? • Eléments à prendre en compte pour concevoir un nouveau produit **Information du consommateur :** • Logo Triman et Consignes de tri • Point vert • Qualités et caractéristiques environnementales • Affichage environnemental • Autres **Quelles évolutions sont encore à venir ?** ⇨ Quiz, exercices : valider ses acquis

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

CERTIFICATION DE SYSTÈME QUALITÉ DNV ISO 9001

PHARMANAGER development

FORMATION

« ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2023/2024 »

FORMATION EN WEBINAR

FORMATRICES

Virginie DUBIN

SCAN ME

- Responsable du pôle Règlementaire – Compléments et Denrées alimentaires
- Spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires,
- Animatrice Qualité

→ **Interviendra les matinées des 2, 3, 5 & 6 octobre**

Pamela ABBOUD

SCAN ME

- Ingénieur Nutrition & Santé,
- Juriste en droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale
- Ingénieur conseil sur l'Application PhInn®

→ **Interviendra la matinée du 6 octobre**

Michelle LIENDZE

SCAN ME

- Chargée d'Affaires Scientifiques et Réglementaires
- Spécialiste de la réglementation des compléments alimentaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES PENDANT LA FORMATION

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation sera présenté (PowerPoint qui sera également transmis en électronique), en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique en amont de la formation pour que l'utilisateur puisse l'imprimer ou le télécharger avant le début de la formation.

MODALITÉS DE SUIVI, D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluation des acquis à compléter en fin de formation en ligne, attestation de suivi de formation.

DATE ET LIEU - 4 MATINÉES DE WEBINAR

→ Lundi 2 octobre 2023 (9h00-12h30) + Mardi 3 octobre 2023 (9h00-12h30)
→ Jeudi 5 octobre 2023 (9h00-12h30)
→ Vendredi 6 octobre 2023 (9h00-12h30)

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

CERTIFICATION DE SYSTÈME QUALITÉ DNV ISO 9001

PHARMANAGER development

FORMATION

« ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2023/2024 »

FORMATION EN WEBINAR

TARIF PAR PERSONNE :

- Formation complète « **Evolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2023/2024** » - (4 matinées) : 1315€ HT (TVA : 20 %, soit 1578 € TTC)
- Les 2 matinées 2 et 3 octobre « **Etat des lieux sur la réglementation des compléments alimentaires et Evolutions à venir** » : 700€ HT (TVA : 20 %, soit 840 € TTC)
- La matinée du 5 octobre « **Etiquetage des compléments alimentaires** » : 350 € HT (TVA : 20 %, soit 420 € TTC)
- La matinée du 6 octobre « **La loi AGEC** » : 350 € HT (TVA : 20 %, soit 420 € TTC)

Pour vos demandes de prises en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) Pharmanager Development possède un **numéro de déclaration d'activité : 5249 03216 49.**

BULLETIN D'INSCRIPTION EN DERNIÈRE PAGE

FORMATION

« ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2023/2024 »

FORMATION EN WEBINAR

BULLETIN D'INSCRIPTION

Session : « Évolutions réglementaires des compléments alimentaires : Ce qu'il faut retenir pour 2023/2024 » - WEBINAR (2, 3, 5 et 6 octobre 2023 de 9h00 à 12h30)
Nom de la société :
Nom du signataire :
N° TVA Intracommunautaire :

Participants et choix de sessions

NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :	☐ 4 matinées = 1315€ HT ☐ 2 matinées (2 & 3 octobre) = 700 € HT ☐ 1 matinée (5 octobre) = 350 € HT ☐ 1 matinée (6 octobre) = 350 € HT
NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :	☐ 4 matinées = 1315€ HT ☐ 2 matinées (2 & 3 octobre) = 700 € HT ☐ 1 matinée (5 octobre) = 350 € HT ☐ 1 matinée (6 octobre) = 350 € HT
NOM : PRÉNOM : Fonction : eMAIL :	☐ 4 matinées = 1315€ HT ☐ 2 matinées (2 & 3 octobre) = 700 € HT ☐ 1 matinée (5 octobre) = 350 € HT ☐ 1 matinée (6 octobre) = 350 € HT

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.

Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

Attentes et objectifs individuels :

TOTAL = _____ € HT

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO. Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.

Nom et adresse de la société à facturer :

Date : **Signature :**